



Cours de géographie - 4^{ème} TQ





Les migrations en Belgique

À combien s'élève le nombre d'étrangers en Belgique ? Comment a-t-il évolué ces dernières décennies ? Quels sont les différents types de migrants qui arrivent dans notre pays ? D'où viennent-ils ? Où résident-ils en Belgique ?...

Lieu de résidence	Sexe	Belges		Étrangers		TOTAL (Belges et étrangers)	
		Population au 01 janvier 2004	Population au 01 janvier 2014	Population au 01 janvier 2004	Population au 01 janvier 2014	Population au 01 janvier 2004	Population au 01 janvier 2014
Région flamande	Hommes	2 815 947	2 916 854	150 693	248 865	2 966 640	3 165 719
	Femmes	2 911 702	3 011 969	137 682	233 017	3 049 384	3 244 986
	Total	5 727 649	5 928 823	288 375	481 882	6 016 024	6 410 705
Région de Bruxelles-Capitale	Hommes	348 139	374 622	132 195	192 008	480 334	566 630
	Femmes	388 309	403 483	131 256	193 373	519 565	596 856
	Total	736 448	778 105	263 451	385 381	999 899	1 163 486
Région wallonne	Hommes	1 480 451	1 565 430	159 751	176 530	1 640 202	1 741 960
	Femmes	1 591 586	1 663 553	148 710	170 812	1 740 296	1 834 365
	Total	3 072 037	3 228 983	308 461	347 342	3 380 498	3 576 325
BELGIQUE	Hommes	4 644 537	4 856 906	442 639	617 403	5 087 176	5 474 309
	Femmes	4 891 597	5 079 005	417 648	597 202	5 309 245	5 676 207
	Total	9 536 134	9 935 911	860 287	1 214 605	10 396 421	11 150 516

Évolution de la population belge et étrangère entre 2004 et 2014 (D'après <http://statbel.fgov.be>, page consultée le 22 décembre 2014)



Selon des estimations récentes, il y aurait en outre environ 10 000 « sans-papiers » en Belgique.

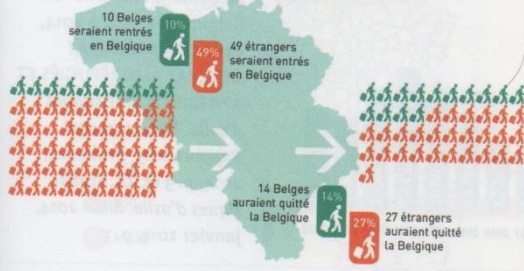
Réfugiés, immigrants économiques, demandeurs d'asile, sans-papiers...

D'après la Convention de Genève de 1951, un **réfugié** est une « personne craignant avec raison d'être persécutée » à cause de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social ou son opinion politique. Des persécutions fondées sur le sexe peuvent entrer dans la catégorie « appartenance à un groupe social ». Le droit d'*asile** est reconnu dans la *Déclaration des droits de l'Homme* de 1948 (→ 69/17).

D'autres migrants sont des **immigrés économiques** : ils viennent pour trouver du travail. S'ils en trouvent, ils peuvent obtenir un permis de travail. Sinon, ils n'ont d'autre choix que d'introduire une demande d'*asile**. En 2013, le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides a accordé une protection dans 29,4 % des dossiers, contre 22,4 % en 2012. Les **demandeurs d'asile*** qui bénéficient de cette décision obtiennent le statut de *réfugié** ou de « **protégé** » (→ 18) et peuvent rester et travailler en Belgique. Les autres doivent quitter le territoire. Mais certains ne le font pas et restent illégalement en Belgique : ce sont les **clandestins** ou « **sans-papiers** ». Ils constituent des proies faciles pour les employeurs qui utilisent de la main-d'œuvre au noir. Ils doivent souvent vivre dans des conditions misérables.

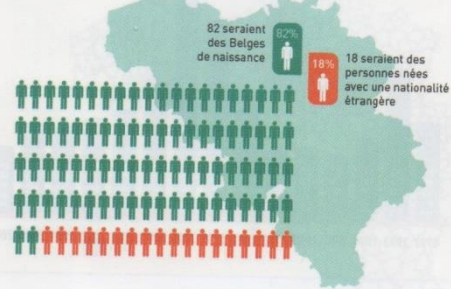
2

La mobilité concerne les étrangers comme les Belges !
S'il n'y avait eu que 100 migrations en 2012...

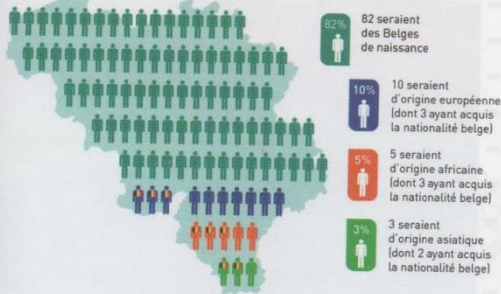


Les flux migratoires depuis et vers la Belgique

Si la Belgique comptait 100 personnes

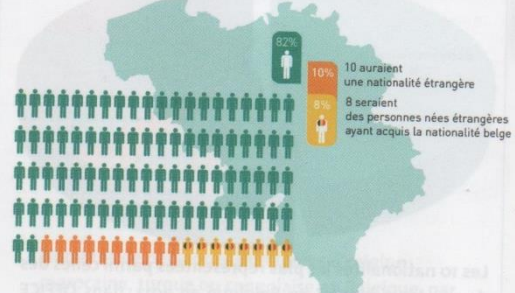


En fait, si la Belgique comptait 100 personnes...



L'origine des personnes vivant en Belgique

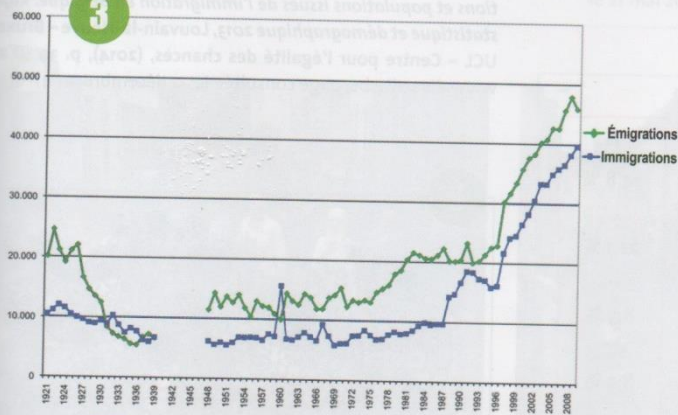
Et parmi ces 18 personnes nées étrangères...



Les Belges, les non-Belges, les nouveaux Belges

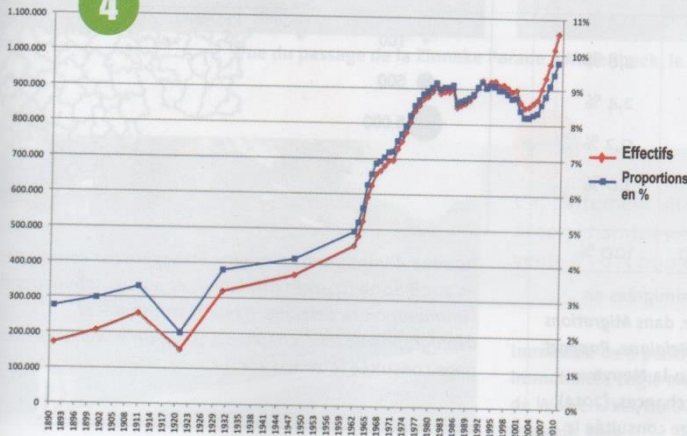
Les étrangers en Belgique en 2012 (D'après www.diversite.be, page consultée le 22 décembre 2014)

3



Évolution du nombre d'immigrations et d'émigrations de Belges entre 1921 et 2007, dans *La migration des Belges. Journée internationale des migrants*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme-GéDAP, 2009, p. 3 (D'après www.diversite.be, page consultée le 22 décembre 2014)

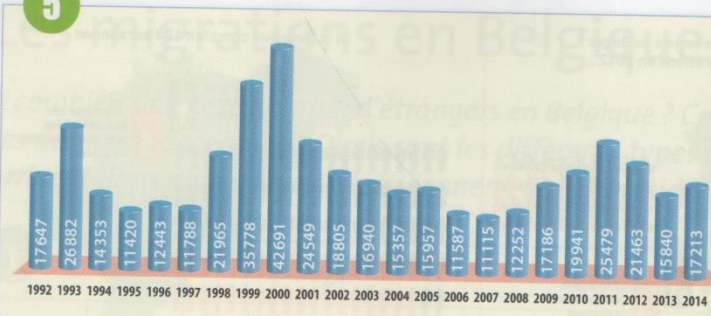
4



Évolution du nombre et de la proportion d'étrangers en Belgique, 1890-2010, dans *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Étude statistique et démographique 2010*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2011, p. 104 (D'après www.diversite.be, page consultée le 22 décembre 2014)

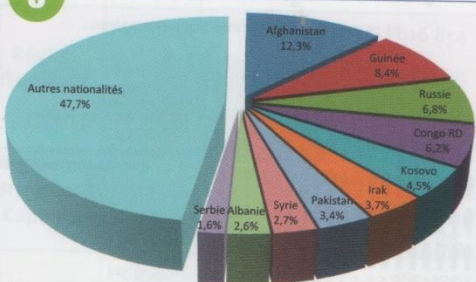


5



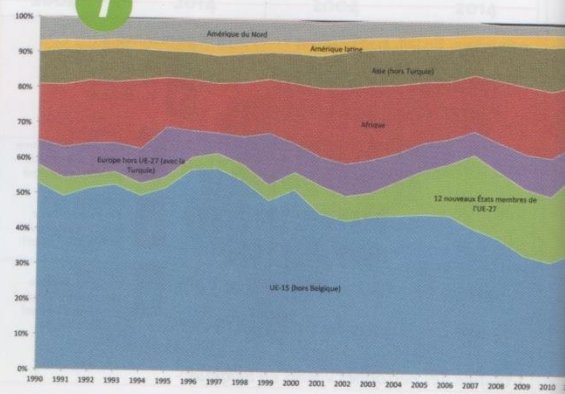
Évolution du nombre de demandes d'asile* en Belgique de 1992 à 2014, dans COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET APATRIDES, *Statistiques d'asile. Bilan mensuel. Rapport 2013*, Bruxelles, 2014, p. 3 et ID., *Statistiques d'asile. Bilan 2014*, janvier 2015, p. 3

6



Les 10 nationalités les plus représentées parmi celles des demandeurs d'asile* en Belgique en 2012, dans OFFICE DES ÉTRANGERS, *Statistiques annuelles sur l'asile pour l'année 2012*, Bruxelles, 2012, p. 4 (D'après <https://dofi.ibz.be>, page consultée le 22 décembre 2014)

7



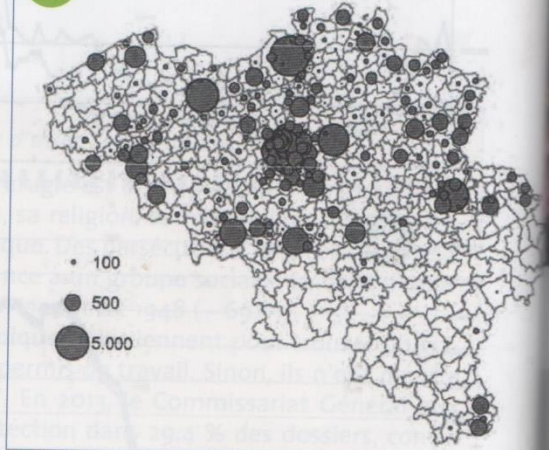
Évolution de la répartition des régions de provenance des personnes immigrées en Belgique entre 1990 et 2011, dans *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Rapport statistique et démographique 2013*, Louvain-la-Neuve – Bruxelles, UCL – Centre pour l'égalité des chances, (2014), p. 39 (D'après www.diversite.be, page consultée le 22 décembre 2014)

8

Région de provenance	Effectifs	%
Union européenne (UE-15) hors Belgique	47 996	34,8 %
12 nouveaux États membres de l'UE-27	30 457	22,1 %
Europe hors UE-27 (avec Turquie)	11 717	8,5 %
Afrique du Nord	11 689	8,5 %
Afrique subsaharienne	11 729	8,5 %
Asie	15 541	11,3 %
Amérique latine	3 912	2,8 %
Amérique du Nord	3 312	2,4 %
Océanie	318	0,2 %
Indéterminés, réfugiés* et apatrides*	1 400	1,0 %
Total	138 071	100 %

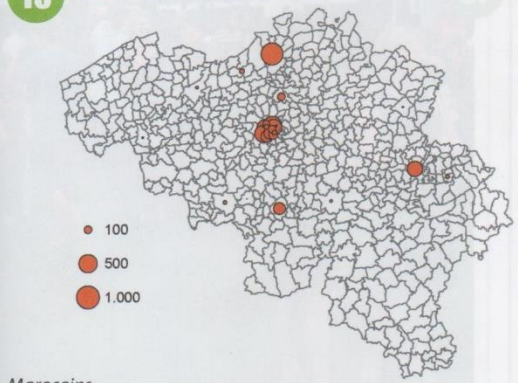
Effectifs et pourcentages des personnes immigrées en Belgique en 2011, par région de provenance, dans *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Rapport statistique et démographique 2013*, Louvain-la-Neuve – Bruxelles, UCL – Centre pour l'égalité des chances, (2014), p. 39 (D'après www.diversite.be/sites, page consultée le 22 décembre 2014)

9

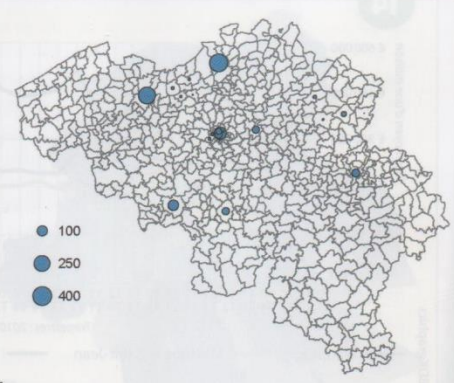


Nombre d'immigrants d'origine étrangère par commune en 2008-2009 (D'après *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Rapport statistique et démographique 2012*, chapitre 2, p. 34, sur www.diversite.be, page consultée le 21 mai 2015)

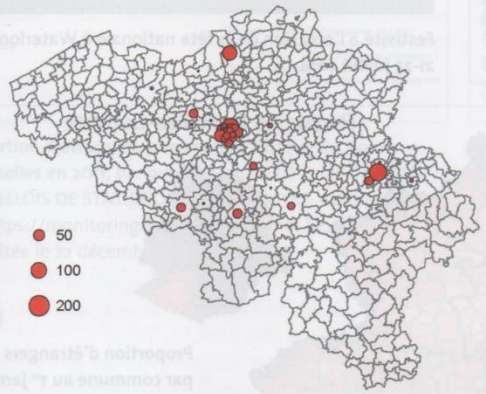
10



Marocains



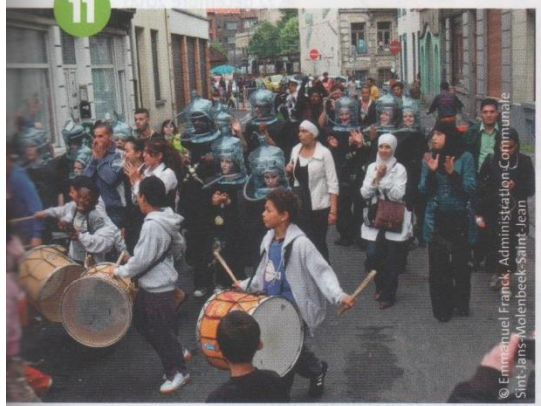
Turcs



Congolais

Nombres de personnes immigrées d'origine marocaine, turque ou congolaise en Belgique, par commune, en 2008-2009 (D'après *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Rapport statistique et démographique 2012*, chapitre 2, p. 35-36, sur www.diversite.be, page consultée le 21 mai 2015)

11



Vue du passage de la Zinneke Parade à Molenbeek, le 17 mai 2008

13

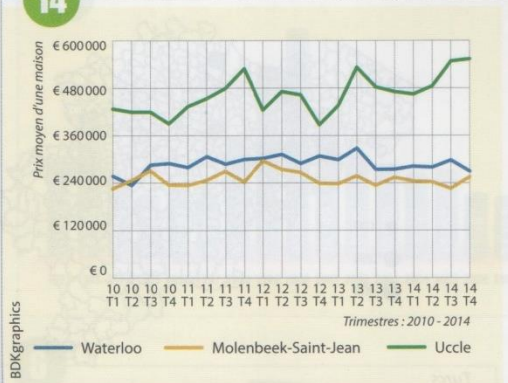


L'appartement situé à l'étage supérieur, de 241 m² avec 3 chambres et terrasse sur le toit était mis en vente à 1 975 000 €.

Immeuble de 6 penthouses mis en vente par l'agence immobilière Logic-Immo.be à Uccle, à proximité du Parc de Wolvendael, du Dieweg, de l'Observatoire et du Lycée français, 2015



14



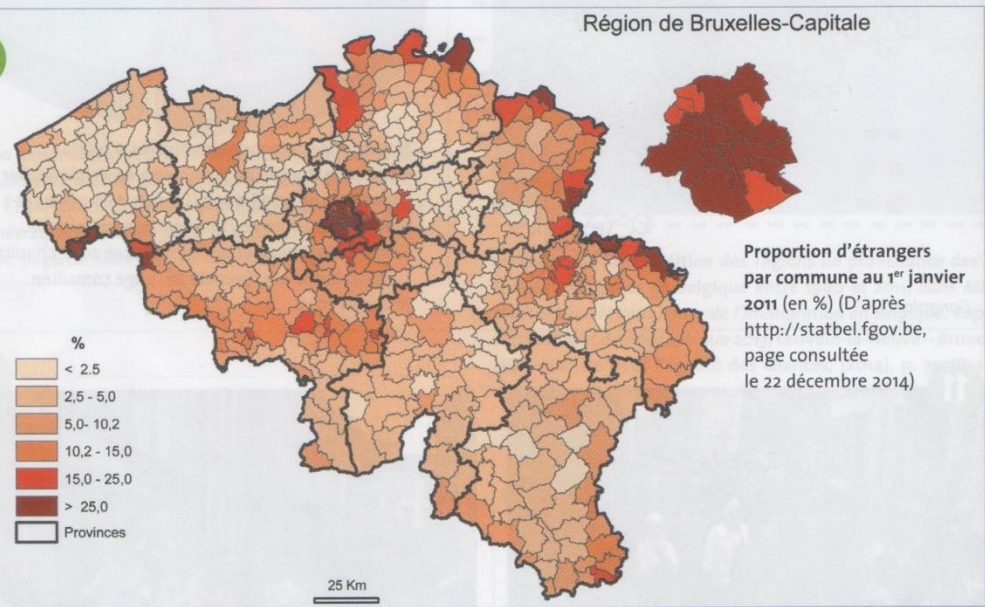
Évolution du prix moyen de l'immobilier à Molenbeek-Saint-Jean, Waterloo et Uccle entre 2010 et 2014 (par trimestre) (D'après <http://www.cadastre.be>, page consultée le 1^{er} janvier 2015)

15



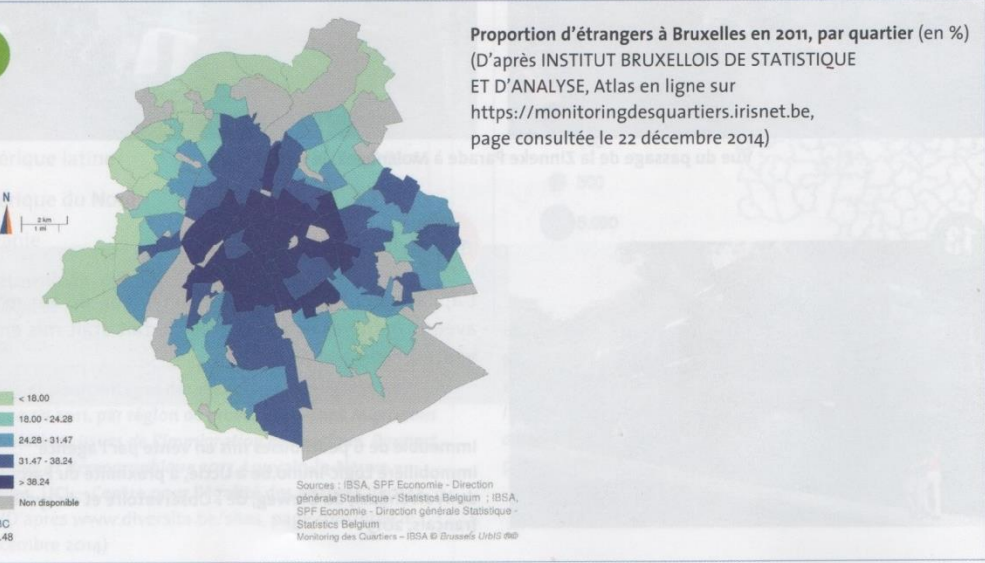
Festivité à l'occasion de la fête nationale à Waterloo, 21-23 juillet 2014

16



Proportion d'étrangers par commune au 1^{er} janvier 2011 (en %) (D'après <http://statbel.fgov.be>, page consultée le 22 décembre 2014)

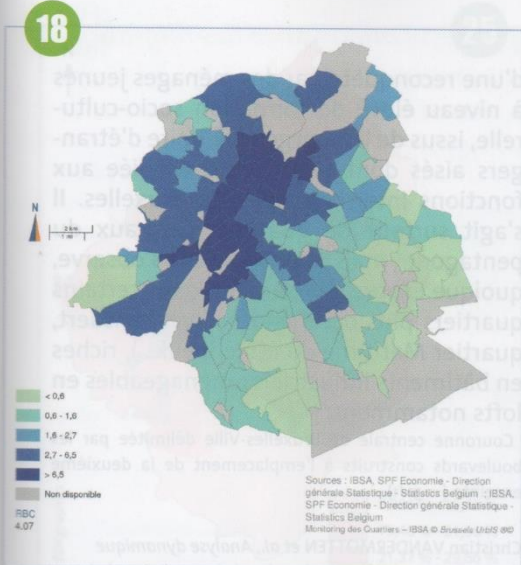
17



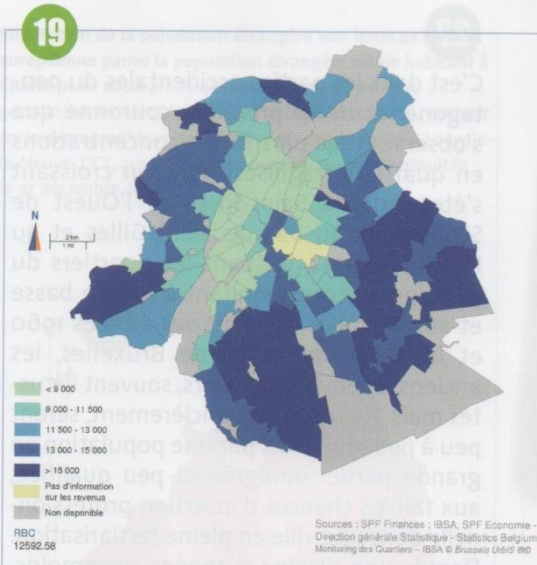
Proportion d'étrangers à Bruxelles en 2011, par quartier (en %) (D'après INSTITUT BRUXELLOIS DE STATISTIQUE ET D'ANALYSE, Atlas en ligne sur <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be>, page consultée le 22 décembre 2014)

46

Sources : IBSA, SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium ; IBSA, SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium ; Monitoring des Quartiers - IBSA © Bruxelles Urbain 2014



Proportion d'étrangers provenant d'Afrique du Nord à Bruxelles en 2011, par quartier (en %) (D'après INSTITUT BRUXELLOIS DE STATISTIQUE ET D'ANALYSE, Atlas en ligne sur <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be>, page consultée le 22 décembre 2014)



Revenu moyen par habitant* à Bruxelles en 2010, par quartier (en €) (D'après INSTITUT BRUXELLOIS DE STATISTIQUE ET D'ANALYSE, Atlas en ligne sur <https://monitoringdes-quartiers.irisnet.be>, page consultée le 22 décembre 2014).



Carte des communes de Bruxelles (D'après <http://www.bruxelles.irisnet.be>, page consultée le 22 décembre 2014).

21

Même si [une opposition] sociale Est-Ouest est bien présente [à Bruxelles], on n'est pas face à des quartiers « fermés » (...) en proie aux violences urbaines. À Bruxelles, la diversité de population grandissante amène les quartiers à se « spécialiser », à se colorer. Outre les cas devenus « clichés » tels Molenbeek pour les Marocains, la rue de Brabant pour les Turcs ou encore le bas de St-Gilles-porte de Halle pour les Polonais, les Français dans le haut de St-Gilles..., il y a aussi et encore une multitude de quartiers qui mixent des populations et des cultures diverses.

Bruxelles et ses territoires. Plan Régional de Développement Durable. Élaboration d'une vision territoriale métropolitaine à l'horizon 2040 pour Bruxelles, s.l., s.d., p. 10, sur <https://urbanisme.irisnet.be>, page consultée le 30 décembre 2014



22

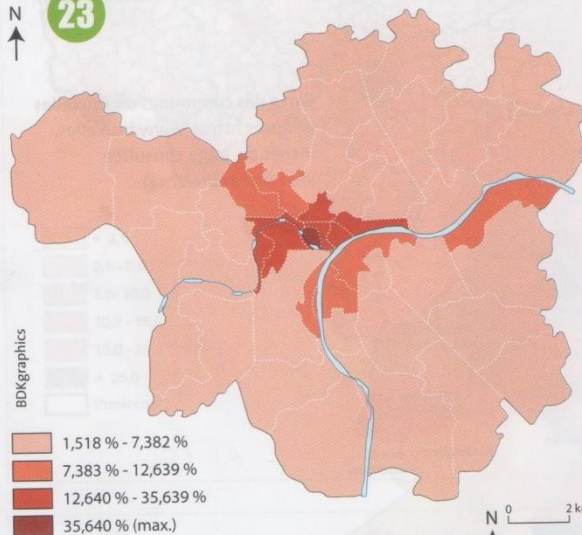
C'est dans les parties occidentales du pentagone¹ et de la première couronne que s'observent les plus fortes concentrations en quartiers fragilisés, dans un croissant s'étendant de Saint-Josse et l'Ouest de Schaerbeek au bas de Saint-Gilles et au Nord de Forest, incluant les quartiers du pentagone¹ correspondant à la ville basse et aux Marolles. À partir des années 1960 et le déclin industriel de Bruxelles, les anciens logements ouvriers, souvent vétustes mais abordables financièrement, seront peu à peu réinvestis par une population en grande partie immigrée et peu qualifiée, aux faibles chances d'insertion professionnelle dans une ville en pleine tertiarisation. Depuis une dizaine d'années néanmoins, certains de ces quartiers font l'objet, surtout après rénovation de l'espace public,

d'une reconquête par des ménages jeunes à niveau élevé de formation socio-culturelle, issus de la bourgeoisie, voire d'étrangers aisés dont la présence est liée aux fonctions internationales de Bruxelles. Il s'agit surtout de quartiers centraux du pentagone¹, mais ce phénomène s'observe, quoique encore timidement, dans certains quartiers plus occidentaux (rue Dansaert, quartier Maritime de Molenbeek...), riches en bâtiments industriels aménageables en lofts notamment.

¹ Couronne centrale de Bruxelles-Ville délimitée par les boulevards construits à l'emplacement de la deuxième enceinte (→ 31/1)

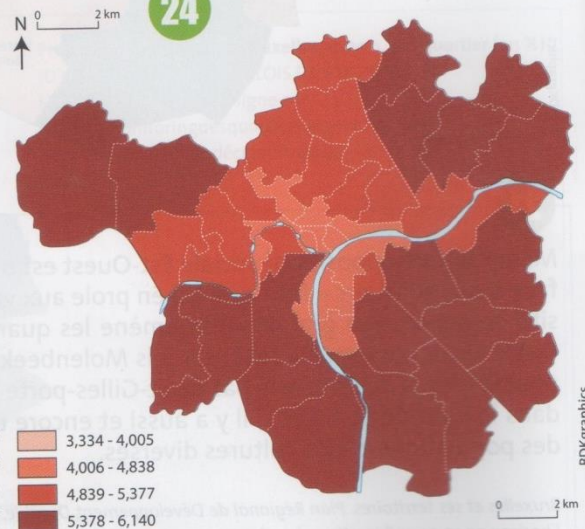
Christian VANDERMOTTEN *et al.*, *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*, Politique des Grandes Villes et SPP Intégration Sociale, 2007, p. 50

23



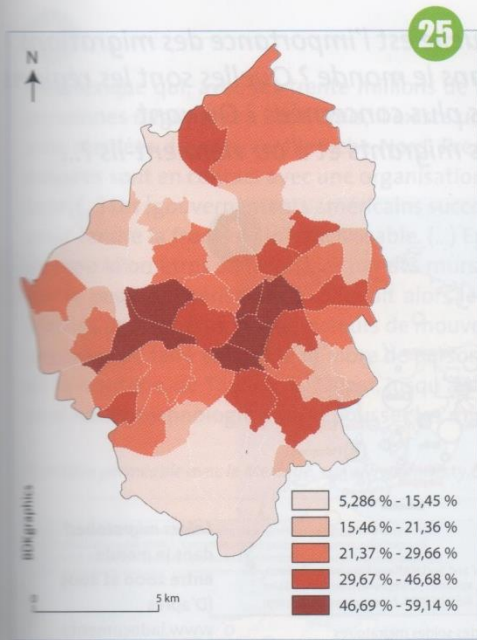
Namur : proportion d'étrangers par quartier en 2014 (en %) (D'après Luc DAL et Michel POULAIN, *Cytise Namur. Atlas géostratégique des 46 quartiers de Namur*, Namur, 2008)

24

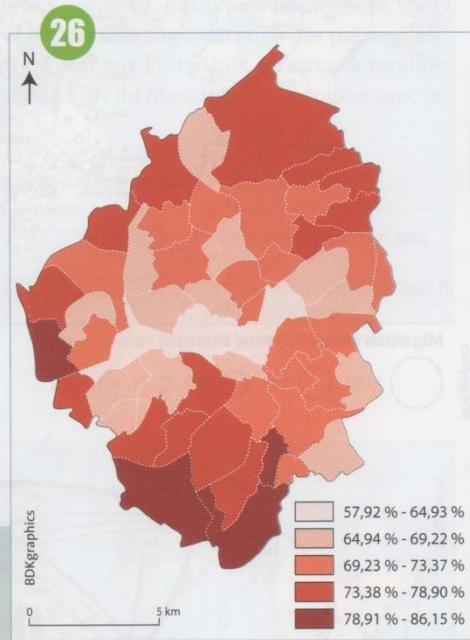


Namur : nombre moyen de pièces par logement en 2001 (D'après Luc DAL et Michel POULAIN, *Cytise Namur. Atlas géostratégique des 46 quartiers de Namur*, Namur, 2008)

48



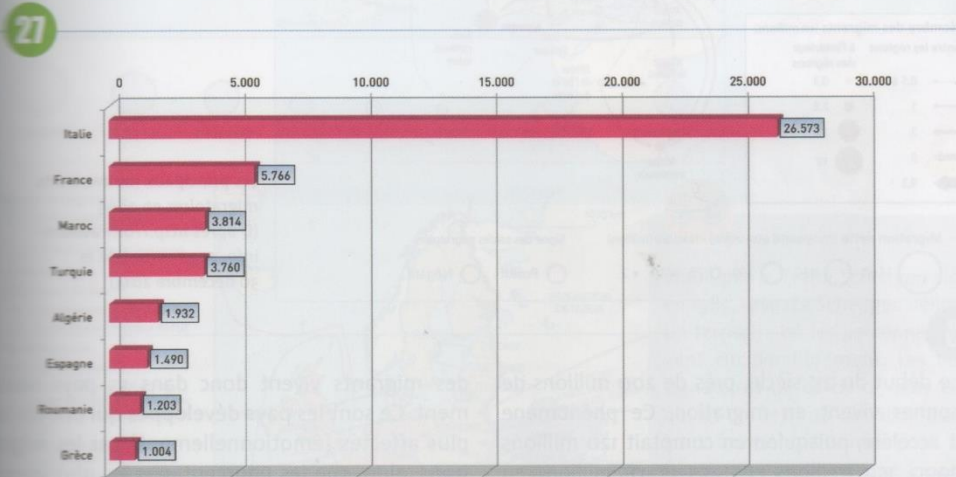
Répartition de la population étrangère non issue de l'Union européenne parmi la population étrangère totale habitant à Charleroi en 2006 (en % d'étrangers par rapport à la population totale) (D'après Thierry EGGERICKX et al., *Portrait socio-démographique de Charleroi et ses 55 quartiers*, Louvain-la-Neuve, UCL, 2010 sur www.charleroi.be, page consultée le 27 décembre 2014)



Confort des logements à Charleroi en 2001
D'après Thierry EGGERICKX et al., *Portrait socio-démographique de Charleroi et ses 55 quartiers*, Louvain-la-Neuve, UCL, 2010 sur www.charleroi.be, page consultée le 27 décembre 2014)



Plus l'indice en légende est élevé, plus l'équipement et le confort du logement est important



Nombre des étrangers présents à Charleroi et dans le Sud du Hainaut, par nationalité, en 2011
D'après IGRETEC, *Atlas socio-économique de la région de Charleroi et du Sud-Hainaut*, Charleroi, 2014, p. 16)

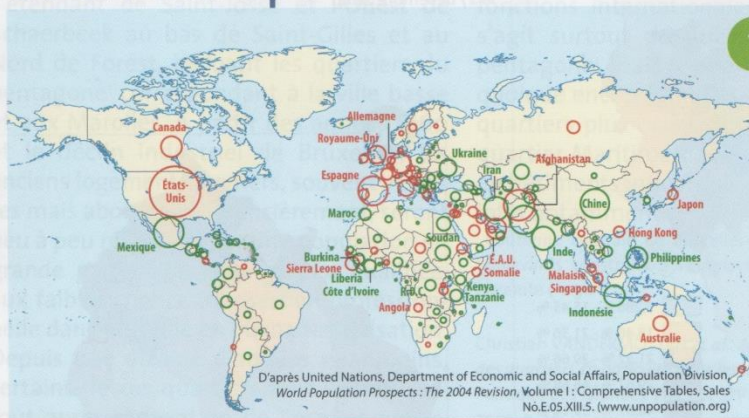


La population étrangère de la région de Charleroi et du Sud-Hainaut représente une part de 11,5 % de la population totale (52 363 habitants). Cette part est supérieure à celles du Hainaut (11,2 %), de la Wallonie (9,4 %), de la Belgique (9,9 %) et de la Flandre (6,7 %). Les Italiens représentent 51 % de la population étrangère totale, viennent ensuite les Français avec 11 %.



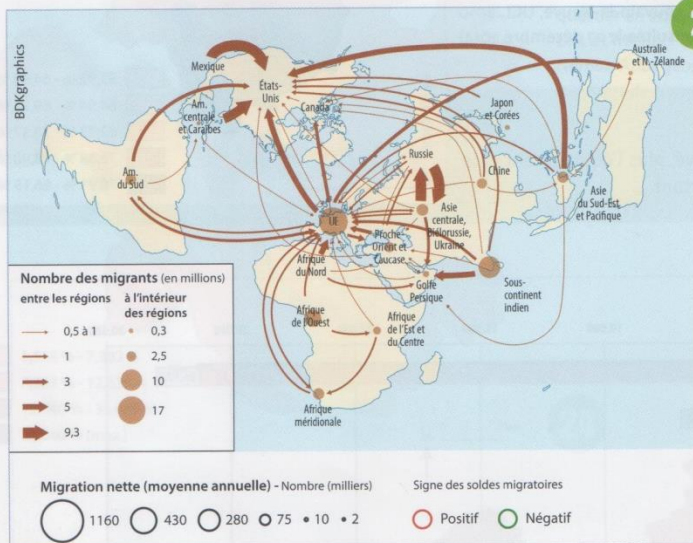
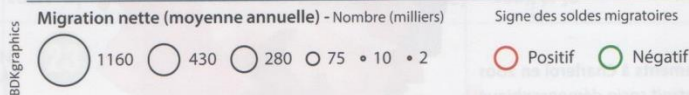
Les migrations dans le monde et en Europe

Quelle est l'importance des migrations dans le monde ? Quelles sont les régions les plus concernées ? Où vont les migrants et d'où viennent-ils ?...



1

Soldes migratoires* dans le monde entre 2000 et 2005
(D'après www.ladocumentationfrancaise.fr, page consultée le 30 décembre 2014)



2

Les principaux mouvements migratoires en 2005
(D'après <http://diffractions.info>, page consultée le 30 décembre 2014)

3

En ce début du 21^e siècle, près de 200 millions de personnes vivent en migration. Ce phénomène s'est accéléré, puisqu'on en comptait 120 millions en 1990, 150 millions en 1995 et 175 millions en 2000 : la croissance des migrations est plus rapide que celle de la population mondiale, tout en constituant à peine 5 % de celle-ci.

Cette (...) mobilité est diversement répartie : plus de 60 % des migrants ne quittent pas l'hémisphère Sud et les trois quarts des réfugiés* s'adressent aux pays du tiers monde, (...) leurs voisins. 90 %

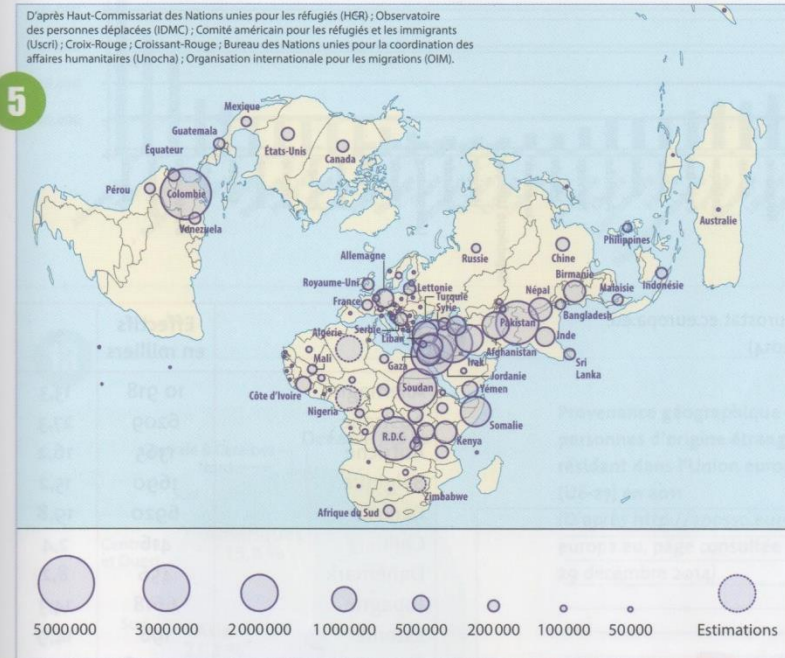
des migrants vivent donc dans 55 pays seulement. Ce sont les pays développés qui ont été les plus affectés [émotionnellement] par les migrations, alors que les pourcentages les plus importants de migrants par rapport à la population locale se situent en Océanie (17,8 %), suivie par l'Amérique du Nord (8,6 %) et l'Europe de l'Ouest (6,1 %), contre 1,4 % en Asie, 1,7 % en Amérique latine et 2,5 % en Afrique.

Catherine WITHOL DE WENDEN, *Atlas des migrations dans le monde*, Paris, Autrement, 2005, p. 4

4

Au Mexique qui, avec ses trente millions de migrants, est le plus important pays d'origine des personnes migrant aux États-Unis, il existe un vaste système qui amène les gens des régions les plus reculées du pays vers le riche Nord. Presque tous les villages des États mexicains les plus pauvres sont en contact avec une organisation de passeurs, et chaque commune a son interlocuteur. (...) Les [gouvernements américains successifs] se donnent pourtant de plus en plus de peine pour rendre la frontière infranchissable. (...) En 2006, le Sénat américain a décidé de fermer près de 1100 kilomètres de frontières par des murs et des barrières en aluminium. « Il s'agit de protéger le peuple américain », expliquait alors le président George W. Bush. Aux barrières se sont ajoutés des caméras, des détecteurs de mouvement et encore une augmentation des patrouilles, chargées de faire baisser le nombre de personnes qui entrent aux États-Unis. En 2014, la totalité de la frontière, de Tijuana, à l'Ouest, jusqu'à Matamoros, à l'Est du Mexique, sera équipée avec la plus haute technologie pour repousser les migrants.

Frontière perméable avec le Mexique, sur www.amnesty.ch, février 2010, page consultée le 29 décembre 2014

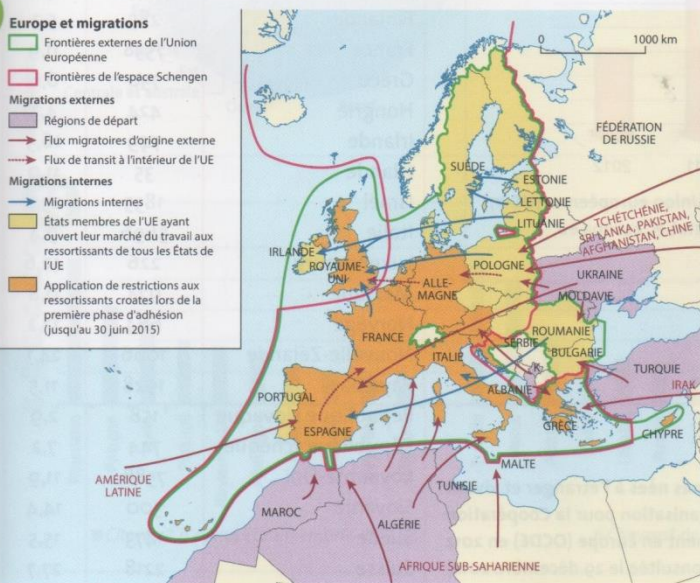


Carte des réfugiés* en 2012 (D'après www.monde-diplomatique.fr, page consultée le 30 décembre 2014)

6

Europe et migrations

- Frontières externes de l'Union européenne
- Frontières de l'espace Schengen
- Migrations externes
 - Régions de départ
 - Flux migratoires d'origine externe
 - Flux de transit à l'intérieur de l'UE
- Migrations internes
 - Migrations internes
 - États membres de l'UE ayant ouvert leur marché du travail aux ressortissants de tous les États de l'UE
 - Application de restrictions aux ressortissants croates lors de la première phase d'adhésion (jusqu'au 30 juin 2015)



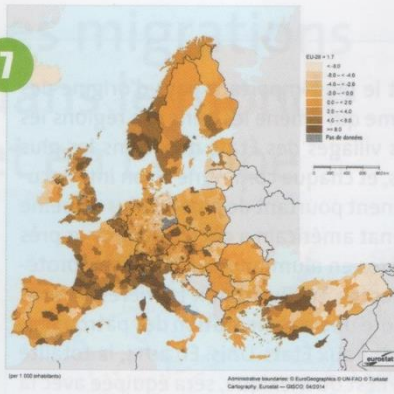
Établi par le Traité de Schengen signé en 1985, l'espace Schengen délimite un territoire où les personnes peuvent circuler librement. Les États signataires de ce traité, puis ceux qui les ont rejoints, ont aboli toutes leurs frontières internes pour une frontière extérieure unique. (→ 44/2)

Les migrations en Europe (D'après M. METS, *Europe forteresse ? Le malaise de l'Europe face à son rôle de terre d'accueil*, sur www.nouvelle-europe.eu, page consultée le 29 décembre 2014, actualisée en juin 2015)

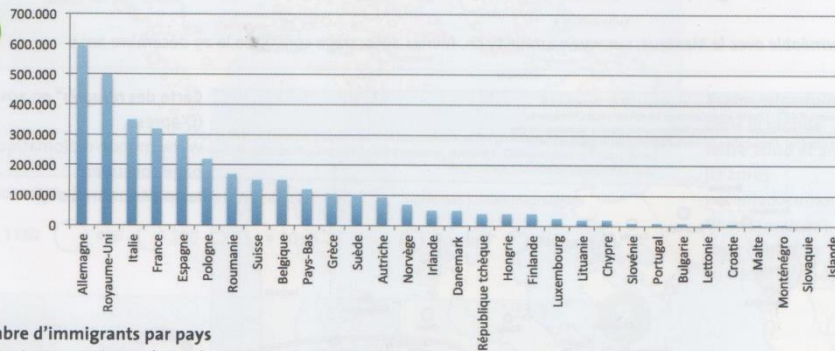
DOSSIER 13
Découvrir



7

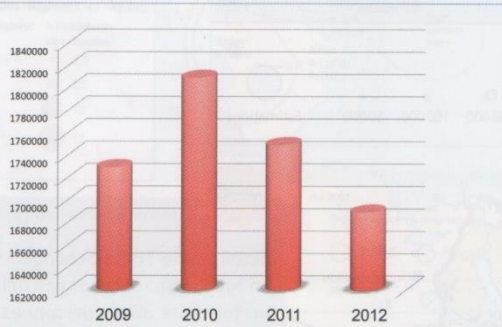


8



Nombre d'immigrants par pays de l'Union européenne (UE-27) en 2012 (D'après <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu>, page consultée le 29 décembre 2014)

9



Évolution du nombre d'immigrations vers l'Union européenne (UE-27) de 2009 à 2012 (D'après <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu>, page consultée le 29 décembre 2014)

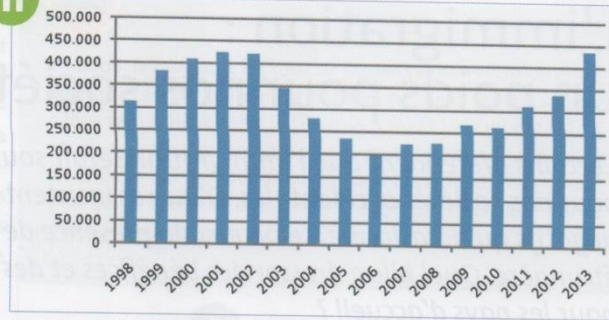
10

	Effectifs en milliers	%
Allemagne	10 918	13,3
Australie	6209	27,3
Autriche	1365	16,2
Belgique	1690	15,2
Canada	6920	19,8
Chili	416	2,4
Danemark	456	8,2
Espagne	6618	14,3
Estonie	198	14,9
États-Unis	40 738	13,0
Finlande	285	5,3
France	7538	11,9
Grèce	730	6,6
Hongrie	424	4,3
Irlande	749	16,3
Islande	35	11,0
Israël	1835	23,2
Italie	5696	9,4
Luxembourg	226	42,6
Mexique	974	0,8
Norvège	664	13,2
Nouvelle-Zélande	1066	24,1
Pays-Bas	1928	11,5
République slovaque	158	2,9
République tchèque	744	7,2
Royaume-Uni	7588	11,9
Slovénie	300	14,4
Suède	1473	15,5
Suisse	2218	27,7

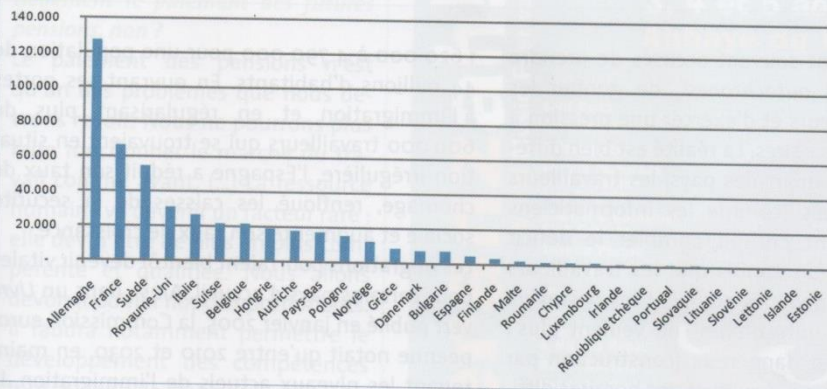
52

Nombre et proportion de personnes nées à l'étranger et vivant dans les pays de l'Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe (OCDE) en 2012 (D'après www.oecd.org/fr, page consultée le 29 décembre 2014)

11 Évolution du nombre de demandes d'asile* dans l'Union européenne de 1998 à 2013
(D'après <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu>, page consultée le 29 décembre 2014)

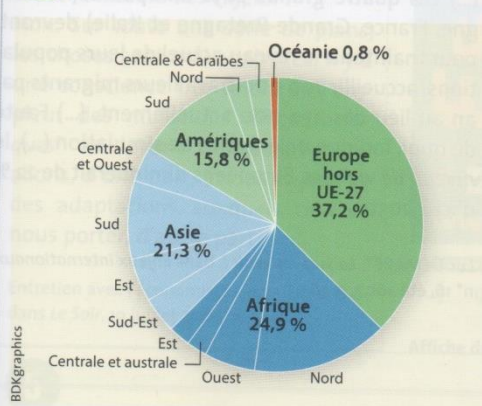


12



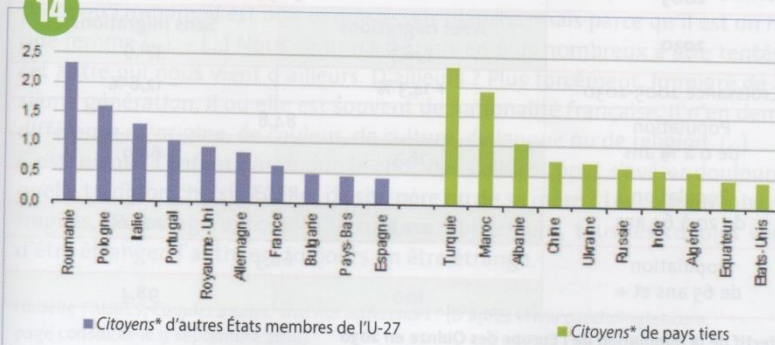
Nombre de demandeurs d'asile* par pays de l'Union européenne (UE-27) en 2012 (D'après <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu>, page consultée le 29 décembre 2014)

13



Provenance géographique des personnes d'origine étrangère résidant dans l'Union européenne (UE-27) en 2011 (D'après <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu>, page consultée le 29 décembre 2014)

14



Principaux pays d'origine des non-nationaux au sein de l'Union européenne (UE-27) en 2011 (en millions) (D'après M. GABEL, *Mobilité et marché du travail en Europe*, dans *P@ges Europe*, La Documentation française, 25 mars 2014)



Migrer : pourquoi ?

Qu'est-ce qui peut conduire des hommes, des femmes et des enfants à quitter leur pays pour une destination et un avenir inconnus ?

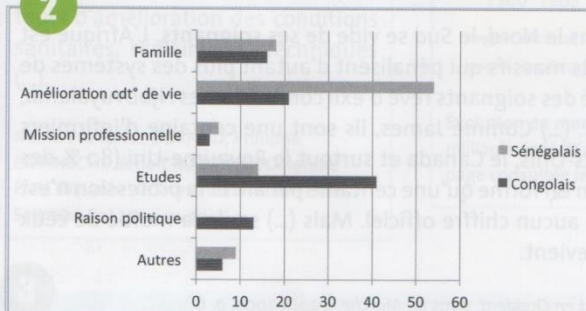
Quelles sont les principales causes des migrations internationales ?

1

Si nous avons quitté [le Soudan], c'est que notre vie y était sérieusement menacée. Quelle autre raison aurions-nous eu de venir en Belgique ? Nous avons abandonné nos proches, nos foyers parce que nous n'avions pas d'autre choix. Le pouvoir au Soudan est aux mains d'*intégristes** [musulmans]. Nous autres, Africains du Sud et de l'Ouest du pays, nous (...) revendiquons soit la séparation, soit la création d'un État confédéral *laïc**. Un État qui respecte la religion, les mœurs et la couleur de peau de chacun.

Témoignage d'Ismaël et Khamiss, 22 septembre 1998, dans M. CARBOCCI, L. VANPAESCHEN et T. NISSE, *Les barbelés de la honte*, Bruxelles, Luc Pire, 1998 (D'après <http://lesbarbelesdelahonte.wordpress.com>, page consultée le 20 décembre 2014)

2



Distribution des raisons de migrer en Europe des Sénégalais et des Congolais (1960-2009) (en %)
(D'après M.-L. FLAHAUX, *Retourner au Sénégal et en RD Congo. Choix et contraintes au cœur des trajectoires de vie des migrants*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2014, p. 141)

3

Je m'appelle Sarah Williams, je suis sierra léonaise. À cause de la guerre en Sierra Leone, j'ai eu des problèmes. Mon fils, qui a dix-huit ans, a rejoint les forces rebelles. Ma ville est entièrement contrôlée par les rebelles. Mais les forces de l'Ecomog¹ ont repris la ville aux rebelles, et les ont massacrés. (...) Ils sont venus chez moi pour chercher mon fils. Ils m'ont arrêtée, ils m'ont emmenée dans un camp. Ils m'ont frappée, ils ont menacé ma vie, ils m'ont dit que je devais leur livrer mon fils. Ils m'ont relâchée le soir en disant que je devais chercher mon fils et que je ne pouvais pas quitter le pays. Je suis partie quand même.

¹ Force militaire envoyée en 1997 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Témoignage de Sarah WILLIAMS, dans M. CARBOCCI, L. VANPAESCHEN et T. NISSE, *Les barbelés de la honte*, Bruxelles, Luc Pire, 1998 (D'après <http://lesbarbelesdelahonte.wordpress.com>, page consultée le 20 décembre 2014)

4

La fuite des Africains par la mer est favorisée par une circonstance particulière : la destruction rapide des communautés de pêcheurs sur les côtes atlantique et méditerranéenne du continent. La plupart des États de l'Afrique subsaharienne sont surendettés. Ils vendent leurs droits de pêche à des entreprises industrielles du Japon, d'Europe, du Canada. Les bateaux-usines de ces dernières ravagent la richesse [en poissons] des communautés de pêcheurs. (...) Aujourd'hui, pour survivre, les Bissagos, vieux peuple pêcheur, sont réduits à acheter sur le marché de Bissau [capitale de la Guinée-Bissau], au prix fort, des conserves de poisson danoises, canadiennes, portugaises. (...) Un peu moins d'un milliard d'êtres humains vivent en Afrique. Entre 1972 et 2002, le nombre d'Africains gravement et en permanence sous-alimentés a augmenté de 81 à 203 millions.

Jean ZIEGLER, *Réfugiés de la faim*, sur www.monde-diplomatique.fr, 7 mars 2008, page consultée le 20 décembre 2014

5

Le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation demande la création d'un statut de réfugié de la faim aussi contraignant pour les États que celui de *réfugié** politique. Dans son rapport, Jean Ziegler précise que (...) « on peut difficilement qualifier de volontaires les mouvements massifs de population précipités par la famine, tout comme par un conflit ». Le Rapporteur spécial insiste sur un point crucial : « les réfugiés de la faim ne doivent pas être confondus avec d'autres catégories de réfugiés, dits "économiques". Le réfugié économique peut être une personne qui migre en quête d'une vie meilleure. Il le fait volontairement. Tel n'est pas le cas du réfugié de la faim, qui est obligé de fuir. La faim menace de façon immédiate sa vie et celle de sa famille. »

Charles GABRIEL, *Vers un statut de « réfugié de la faim »*, dans *Amnesty International*, 13 décembre 2007 (D'après www.amnesty-international-poitiers.fr, page consultée le 27 octobre 2009)

6



Caricature de MELOUAH, sans date

8

Le climat change. Et bien plus vite depuis la révolution industrielle. Les experts du GIEC¹ ont établi que les températures moyennes de l'hémisphère Nord ont été nettement plus élevées durant la seconde moitié du 20^e siècle que durant les 13 siècles précédents... (...) Certes, migrer a toujours été une des stratégies possibles d'adaptation en cas de dégradation de l'environnement ou de catastrophe naturelle. Voire un mode de vie dans certaines régions. Mais aujourd'hui, la cote d'alerte est dépassée (...). Même si l'on ne dispose pas de chiffres précis quant au nombre de migrants *environnementaux dans les décennies à venir*, (...) une chose est sûre : ils seront de plus en plus nombreux. (...)

[Plus que les] événements extrêmes (...), ce sont bien [des] processus plus insidieux, plus graduels, qui induiront le plus grand nombre de déplacements définitifs dans les décennies à venir : désertification, *érosion** des sols, déforestation, élévation du niveau des océans, *salinisation** des eaux...

¹ Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (→ 20/2).

P. BONCOUR, *Moment de vérité. S'adapter au changement climatique*, sur www.iom.int, 12 novembre 2009, page consultée le 17 décembre 2014

7

On était six enfants. Mon père était employé à l'aéroport. J'ai aimé mon enfance. Le week-end, je pouvais sortir. Je regardais la télévision. Mais ça ne me suffisait pas. J'avais des amis qui dansaient le « coupé-décalé », une danse à la mode en Côte d'Ivoire. Ils pouvaient voyager. Alors au bout d'un moment, je me suis dit que, moi aussi, je pouvais sortir. On ne manque de rien en Côte d'Ivoire. Sauf qu'il n'y a pas beaucoup de boulot, surtout pour les footballeurs comme moi (...) et on m'a conseillé d'aller à l'étranger pour avoir une nouvelle chance. J'ai d'abord essayé au Burkina Faso mais ça n'a pas marché. Alors, ensuite, j'ai voulu la France. Je n'ai pas essayé de demander un visa. Je savais qu'on n'allait pas m'arranger, qu'on me demanderait des choses que je n'aurais pas, des certificats d'hébergement, des choses comme ça. Alors j'ai vendu ma PlayStation, ma machine à laver et ma télévision. Puis j'ai pris le chemin le moins cher.

Témoignage de Hassan ADAM, avril 2014, dans É. VINCENT, *Melilla, dernière barrière avant l'Europe*, dans *Le magazine du monde*, 29 novembre 2014, p. 63

9

Soo (...) n'avait pas dix-huit ans quand il fut emprisonné en Guinée-Conakry pour son appartenance à un parti d'opposition au pouvoir et sa participation à des manifestations en faveur du respect des droits fondamentaux. La répression est alors violente, des centaines de manifestants sont tués. Soo passera un an en prison avant que son oncle ne l'aide à s'évader et à fuir vers la Belgique. Dès son arrivée, il s'en remet à la police dans l'idée de démarrer une procédure d'*asile**.

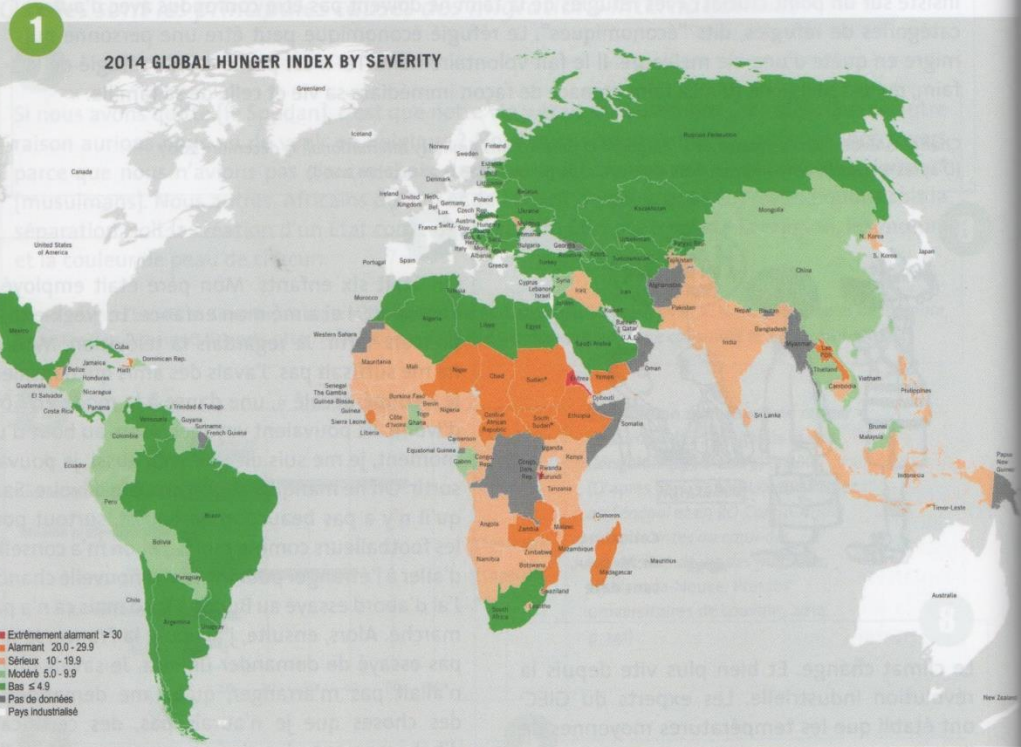
Mateo CORDIER, *Les sans-papiers : l'objectivité des chiffres*, sur www.lalibre.be, 3 juillet 2008, page consultée le 25 octobre 2009

61

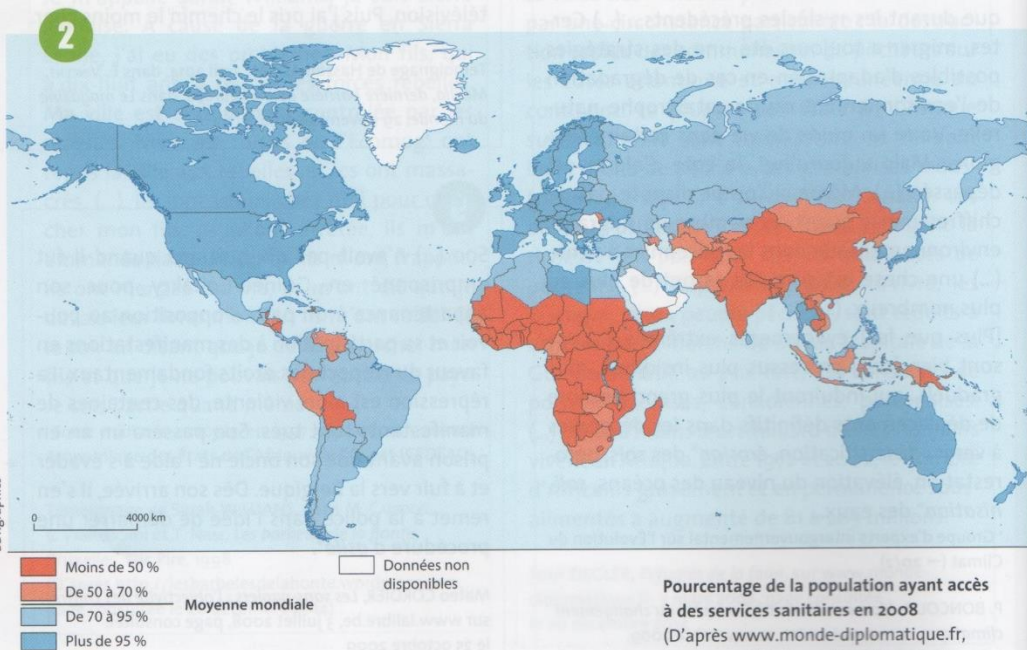


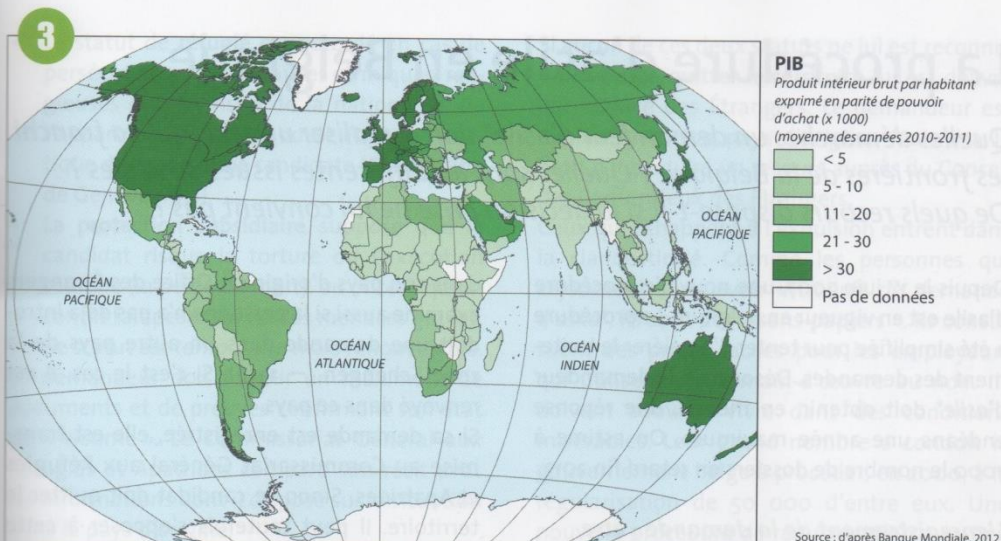
Les racines des migrations

À quoi ressemblent les conditions de vie ailleurs dans le monde ? En quoi expliquent-elles que des hommes et des femmes décident de quitter leur terre ?

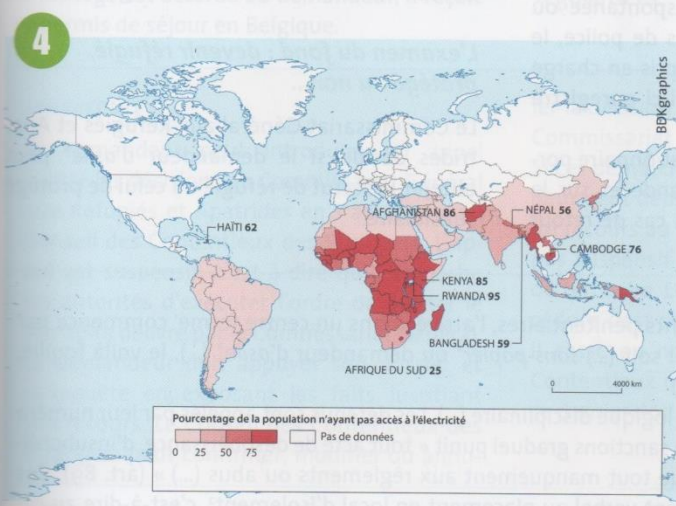


La faim dans le monde en 2014 (D'après www.ifpri.org, page consultée le 29 juin 2014)

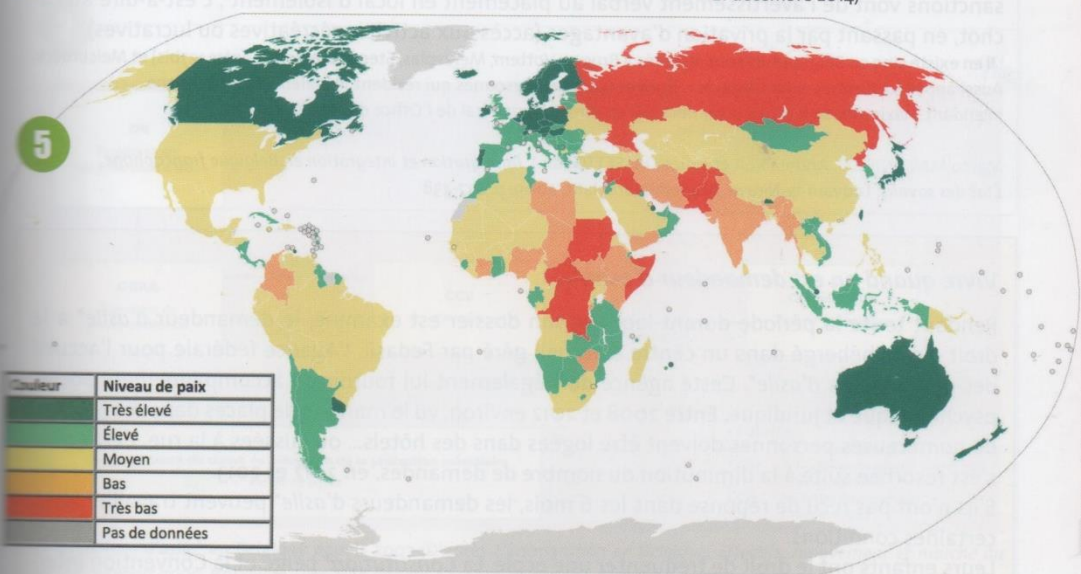




Répartition du PIB*/hab dans le monde en 2012 (D'après Atlas Espace et société, Éditions Érasme, 2015)



Pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'électricité en 2009 (D'après <http://theredlady.com>, page consultée le 21 décembre 2014)



La paix dans le monde en 2014 selon le *Global Peace Index* (D'après <http://upload.wikimedia.org>, page consultée le 21 décembre 2014)



La procédure d'asile en Belgique

Quelles démarches un demandeur d'asile doit-il réaliser une fois qu'il a franchi les frontières de la Belgique ? Quelles sont les différentes issues possibles ? De quels recours dispose-t-il si la décision prise ne lui convient pas ?...*

Depuis le 1^{er} juin 2007, une nouvelle procédure d'asile est en vigueur en Belgique. La procédure a été simplifiée pour tenter d'accélérer le traitement des demandes. Désormais, le demandeur d'asile* doit obtenir, en théorie, une réponse endéans une année maximum. On estime à 7000 le nombre de dossiers en retard fin 2013.

L'enregistrement de la demande : être reconnu comme demandeur d'asile* ou non...

Qu'il s'y présente de manière spontanée ou qu'il y soit amené par les forces de police, le demandeur d'asile* est d'abord pris en charge par l'Office des Étrangers. **Celui-ci enregistre ou non sa demande d'asile***.

Le candidat est soumis à un questionnaire portant sur les motifs de sa demande et sur la situation qui serait la sienne en cas de retour

dans son pays d'origine. L'Office des Étrangers examine aussi si la personne n'a pas déjà introduit une demande dans un autre pays de la zone Schengen (→ 13/6). Si c'est le cas, il est renvoyé dans ce pays.

Si sa demande est enregistrée, elle est transmise au Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides. Sinon, le candidat doit quitter le territoire. Il peut toutefois s'opposer à cette décision en introduisant un recours auprès du Conseil des Contentieux des Étrangers.

L'examen du fond : devenir réfugié, protégé ou non...

Le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides décide si le demandeur d'asile* peut obtenir le statut de réfugié ou celui de protégé subsidiaire.

1

[Comme dans] les établissements pénitentiaires, l'arrivée dans un centre fermé¹ commence par la phase dite d'Intake (...). Qu'il soit (...) *sans-papier** ou demandeur d'asile* (...), le voilà fouillé, palpé, examiné, criminalisé. (...)

Le mode de vie est régi par une logique disciplinaire (...). Les détenus sont appelés par leur numéro de matricule (...). Un système de sanctions graduel punit « tout acte de désobéissance, d'insubordination ou de rébellion, ainsi que tout manquement aux règlements ou abus (...) » (art. 89). Ces sanctions vont de l'avertissement verbal au placement en local d'isolement², c'est-à-dire au cachot, en passant par la privation d'avantages (accès aux activités récréatives ou lucratives).

¹ Il en existe cinq en Belgique. Ils sont installés à Bruges, Vottem, Merksplas, Steenokkerzeel (Centre 127bis) et Melsbroeck. Aussi appelés « Centres pour illégaux », ils hébergent les personnes qui résident illégalement en Belgique.

² Pendant maximum 24 h ou 48 h sur décision du directeur général de l'Office des étrangers.

Marco MARTINIELLO, Andrea RÉA et Felice DASSETTO (dir.), *Immigration et intégration en Belgique francophone, État des savoirs*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2009, p. 437-438

Vivre quand on est demandeur d'asile*...

Pendant toute la période durant laquelle son dossier est examiné, le demandeur d'asile* a le droit d'être hébergé dans un centre d'accueil géré par Fedasil, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile*. Cette agence doit également lui fournir un accompagnement social, psychologique et juridique. Entre 2008 et 2012 environ, vu le manque de places dans ces centres, de nombreuses personnes doivent être logées dans des hôtels... ou laissées à la rue. Cette crise s'est résorbée suite à la diminution du nombre de demandes, en 2012 et 2013. S'ils n'ont pas reçu de réponse dans les 6 mois, les demandeurs d'asile* peuvent travailler, sous certaines conditions.

Leurs enfants ont le droit de fréquenter une école. La *Constitution** belge et la Convention internationale des Droits de l'Enfant reconnaissent en effet le droit à l'enseignement.

- Le statut de **réfugié** est accordé en cas de persécution pour des causes ethniques, religieuses ou en raison de la nationalité, de l'appartenance sociale ou de l'opinion politique de la personne candidate (Convention de Genève, 1951).
- La **protection subsidiaire** suppose que le candidat risque la torture ou l'exécution capitale (la peine de mort), ou encore qu'un conflit fait peser sur lui des menaces graves. Ce statut est temporaire mais renouvelable. Le demandeur doit fournir un maximum de documents et de preuves confirmant son état de « victime ». Le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides compare son récit avec les informations dont il dispose sur la situation dans le pays d'origine. L'enquête terminée, si le statut de réfugié ou de protégé est accordé au demandeur, il reçoit un permis de séjour en Belgique.

Si aucun de ces deux statuts ne lui est reconnu, **un ordre de quitter le territoire** lui est délivré par l'Office des Étrangers. Le demandeur est expulsé vers son pays d'origine. Mais il a le droit d'introduire un recours auprès du Conseil des Contentieux des Étrangers.

Ceux qui échappent à l'expulsion entrent dans la clandestinité. Comme les personnes qui séjournent sans avoir introduit de demande d'*asile**, ils sont des « **sans-papiers** ». Ils constituent des proies faciles pour les employeurs qui utilisent de la main-d'œuvre au noir. Ils doivent souvent vivre dans des conditions misérables. Leur grand nombre a conduit le gouvernement belge à procéder, en 2000, à la régularisation de 50 000 d'entre eux. Une nouvelle procédure de régularisation a eu lieu en 2009 : plus de 30 000 personnes ont été régularisées.

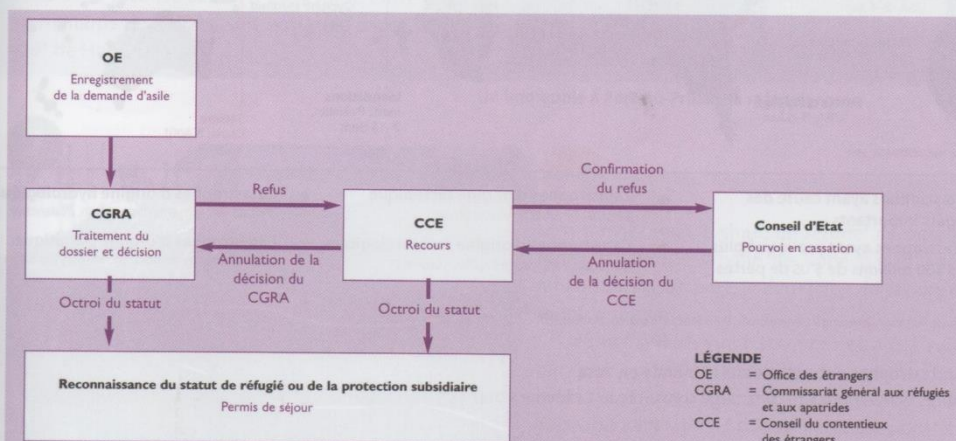
Les recours

Le demandeur peut introduire un appel contre les décisions du Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides en s'adressant au Conseil des Contentieux des Étrangers. L'appel est suspensif, c'est-à-dire qu'il empêche les autorités d'exécuter l'ordre de quitter le territoire délivré par le Commissariat Général. Le demandeur doit appuyer son dossier et sa requête en exposant les faits justifiant son recours. Le Conseil des Contentieux des Étrangers peut confirmer, modifier ou annu-

ler la décision de l'Office des Étrangers ou du Commissariat Général.

Si ces démarches n'ont pas abouti, le demandeur peut déposer, sous certaines conditions, un recours au Conseil d'État. Ce recours n'est pas suspensif : il n'empêche pas l'expulsion du territoire. Le Conseil d'État vérifie si la procédure s'est déroulée conformément à la loi. Il casse ou non la décision du Conseil des Contentieux des Étrangers. Si elle est cassée, ce dernier doit prendre une nouvelle décision.

2



La procédure d'*asile** en Belgique depuis 2007 (D'après *L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvement et marché du travail. Rapport 2009*, Bruxelles, Direction générale Emploi et marché du travail, 2009, p. 24)

